

Envoyé en préfecture le 27/08/2024

Reçu en préfecture le 27/08/2024

Publié le 27/08/2024

ID : 062-216207365-20240827-DEC2024_127-AI

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS DE RACCORDEMENT DE
FIBRE OPTIQUE POUR LE 7B RUE CAMILLE GUERIN - SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société SBTP ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signés avec la société SBTP (sise 965 rue de St Venant – 62350 ROBECQ) un devis relatif au raccordement à la fibre optique du terrain situé au 7Bis rue Camille Guérin – Sailly-sur-la-Lys, pour un montant de 4.716€ TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 27 août 2024

DEC2024_127



Le Maire,
Claude THOREZ